

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2026	061	7
----	------	-----	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 25 juin 2026	L'an deux mille vingt-six, le 1 ^{er} juillet à 20h30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 25 juin 2026	<u>Etaient présents</u> : MME DELAVOIX, M. CREMOUX, MME CLERVILLE, M. PIERRON, MME CLERC, M. TOUTI, MME PROT et M. LEHMANN, Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 24 VOTANTS : 28	M. BREHIER, MME RAFOUJAULT, M. MONGUILLON, MME LEJARS, M. SIPA, M. COUTURIER, MME CAILLON, M. PAYEN, M. WERLE, MME PICARD, MME VINCENT, MME PALA, M. GOUSSEFF, M. MORAND-MINVIELLE et MME GUILLOTIN formant la majorité des membres en exercice. <u>Absents représentés</u> : M. CHATTAHI par MME PROT, MME LECOUPEUR par MME PICARD, M. GONCALVES par MME CLERVILLE et M. DA VEIGA FERNANDES par MME GUILLOTIN <u>Absente excusée</u> : MME MEYER M. COUTURIER a été élu secrétaire de séance.

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE CULTUREL PAR LE
CENTRE DE LOISIRS ET CULTURE D'EGLY (CLCE)**

Monsieur CREMOUX, Maire Adjoint au Sport, Culture, Vie associative et Animation de la commune d'Egly, expose à l'assemblée que par délibération n° 2021-036-12 du 30 juin 2021, le conseil municipal a approuvé la convention d'utilisation du Centre culturel, par le CLCE. Celle-ci précise les modalités de la mise à disposition et notamment qu'elle est conclue pour 5 ans à titre gracieux.

Il indique, par ailleurs, conformément à l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée par la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 et relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations que les associations bénéficiaires de subventions (ou de mise à disposition gratuite de locaux ou matériels) doivent s'engager par la souscription d'un contrat d'engagement républicain, auquel le CLCE a adhéré.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2021-1109 du 24 août confortant le respect des principes de la République, décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

VU l'article 27 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU l'article L. 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le contrat d'engagement républicain signé par la Présidente du CLCE,

VU l'avis favorable de la commission des finances et des affaires administratives du 24 juin 2026,

VU l'avis favorable de la commission sport, culture, vie associative et animation du 25 juin 2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient de passer une convention avec le CLCE sis 1 Rue des Écoles 91520 Egly,

CONSIDÉRANT que le CLCE est une association à but non lucratif qui concourt à la satisfaction de l'intérêt général,

Après en avoir délibéré, à la majorité

Contre	Abstention	Pour	Votants
3	0	25	28

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le

ID : 091-219102076-20260701-ACTE20260617-DE



APPROUVE la convention d'utilisation du Centre Culturel à conclure entre le CLCE et la commune d'Egly,
PRÉCISE que la convention est conclue à titre gracieux pour une durée de 5 ans,
AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en

Sous-Préfecture le : 08/07/2026
et de la publication le : 09/07/2026

Le Maire



Benoît FRIMON-RICHARD



Pour extrait conforme,
Le Maire

Benoît FRIMON-RICHARD